

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-

MINISTERE DES AFFAIRES
INTERIEURES & DE LA SECURITE

-:-:-

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1963 - 0 - N° 471/PR/MAIS/DAI

Sommaire

Nomination.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

<u>Ampliatiions</u> :		VU	la Loi N°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;
Original	1	VU	la Loi N°59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le conseil des ministres étant obligatoirement entendu ;
RD	1		
MAIS	8		
MEFP	1		
MFAE	4		
MJL	4		
SGG	10	VU	les nécessités de service ;
SGAN	10		
PR	15	SUR	la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité ;
DP	2		
CF	4		
SF	2		Le Conseil des Ministres entendu,
FP	2		
FB	2		
DI	1		
Trésor	2		

D É C R Ê T E :

Article 1er - Monsieur Moïse Mahoussi HOUNNOU, Sous-Préfet de Parakou, est chargé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, de l'expédition des Affaires Courantes de la Préfecture du Nord-Est, en remplacement de Monsieur Robert BANDEIRA.

Article 2 - Le présent décret, qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

PORTO-NOVO, le 3 Octobre 1963.
Pour le Président de la République absent,
Le Ministre d'Etat chargé de l'intérim,

Par le Président de la République,
Le Ministre des Affaires Intérieures et
de la Sécurité,

M. AROUNA

OKE ASSOGBA

Info-Radio 2
Départ. Nord-Est ... 1
S/Préfecture Parakou 1
Intéressés 2